

Contre les discriminations Les collectivités territoriales agissent



DES OUTILS POUR AGIR

CNFPPT



L'engagement du CNFPT, de l'ACSÉ et de la HALDE

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) s'est engagé aux côtés de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et pour l'égalité des chances (l'Acse) et de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) pour mieux prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité. Ces partenariats visent à :

- développer la connaissance des processus de discriminations dans la fonction publique territoriale,
- informer et sensibiliser les agents des collectivités territoriales aux questions d'intégration et de discrimination,
- élaborer des dispositifs et des outils d'information et de formation,
- promouvoir les actions conduites par chacun des signataires.

Les discriminations : ce qu'il faut savoir

Constitue une discrimination le traitement moins favorable et non justifié d'une personne par rapport à une autre dans une situation comparable, en raison de critères interdits par la loi.

Est prohibée toute discrimination fondée sur l'origine, le sexe, la situation de famille, l'apparence physique, le patronyme, l'état de santé, le handicap, les caractéristiques génétiques, les mœurs, l'orientation sexuelle, l'âge, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une « race ».

La discrimination est indirecte lorsqu'une disposition, un critère, une pratique apparemment neutre aboutit à créer une situation défavorable pour une personne ou un groupe de personnes en raison d'un critère prohibé - à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit effectivement justifié par un objectif légitime et que les moyens de réaliser cet objectif ne soient appropriés et nécessaires.

L'Acse

L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Acse, est un établissement public national à caractère administratif créé par la loi pour l'égalité des chances, votée le 31 mars 2006.

L'Acse a été installée par le Premier ministre, le 19 octobre 2006. Elle dispose d'un budget annuel de 500 millions d'euros.

À l'échelle du département, le délégué de l'agence est le préfet. Il signe les conventions, concourt à leur mise en œuvre, leur évaluation et leur suivi. L'Agence dispose également de 21 directions régionales qui travaillent en lien avec les préfets de départements et les préfets de région sur les différentes missions.

L'agence met en œuvre des actions de soutien à l'intégration des populations immigrées et issues de l'immigration qui résident en France. Elle concourt à la lutte contre les discriminations, contribue à la lutte contre l'illettrisme et à la mise en œuvre du service civil volontaire. Elle participe, également, aux opérations en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans le cadre de ces actions, elle promeut l'accessibilité au savoir et à la culture. En outre, les interventions de l'agence portent sur les départements d'outre-mer. Elle gère le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

L'Acse place l'intégration et la lutte contre les discriminations au cœur des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) et développe des programmes destinés aux habitants des quartiers prioritaires. Parmi les thèmes privilégiés du programme de l'Acse, l'éducation, l'accès à l'emploi et à l'activité économique, la santé, la prévention de la délinquance et la formation.

Contact :

01 40 02 77 01
209, rue de Bercy,
75585 Paris cedex 12
www.lacse.fr



Le CNFPT

Le CNFPT - établissement public unique, paritaire et déconcentré - est au service des collectivités territoriales et de leurs agents. Présidé par André Rossinot, l'établissement est chargé de la formation et de la professionnalisation de l'ensemble des personnels des collectivités locales, de l'organisation de certains concours et examens de la fonction publique territoriale et de la régulation de l'emploi et des carrières des cadres des collectivités locales.

Le CNFPT a pour mission d'offrir une carrière territoriale par l'organisation de concours. Il garantit ainsi l'égalité d'accès à la fonction publique et la qualité du recrutement pour les employeurs territoriaux. Il prépare à des métiers par la formation d'intégration des agents de la fonction publique territoriale, développe des compétences par la formation tout au long de la vie pour répondre à l'exigence de qualité de service public local. Le CNFPT observe l'emploi et les métiers pour mieux anticiper les besoins de formation et de recrutement des collectivités territoriales. Enfin, il dynamise l'emploi en accompagnant les parcours et les projets professionnels des agents territoriaux et en favorisant le recrutement par le rapprochement de l'offre et de la demande.

Contact : 01 55 27 44 00

10-12, rue d'Anjou, 75008 Paris

Retrouvez les coordonnées des délégations régionales du CNFPT sur le site Internet www.cnfpt.fr

La HALDE

La haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a été créée par une loi du 30 décembre 2004. C'est une autorité administrative indépendante compétente pour traiter l'ensemble des discriminations prohibées par la loi ou par un engagement international signé par la France.

La HALDE favorise également le développement et la diffusion des bonnes pratiques dans tous les domaines pour prévenir les discriminations et elle organise des tests de discrimination pour les repérer.

Pour relayer et renforcer son action, la HALDE dispose de 4 délégués régionaux (Nord-Pas de Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Martinique et Réunion) et constitue progressivement un réseau de correspondants locaux.

En 2007, la HALDE est le coordonnateur national de « l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous ».

Toute personne s'estimant victime de discrimination peut saisir la HALDE.

Contact : 08 10 00 50 00

(du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 - coût d'une communication locale depuis un poste fixe).

11, rue Saint-Georges,

75009 Paris.

www.halde.fr



DES OUTILS POUR AGIR

Sensibiliser, faire connaître

« Module E-learning Promotion de l'égalité au quotidien »

Ce module de formation à distance débute par une définition pédagogique des stéréotypes. Il confronte l'apprenant, à travers un parcours quotidien dans la ville, à différentes situations potentiellement sources de discriminations, notamment dans les domaines de l'éducation, du logement et du handicap.

Ce module est fondé sur une pédagogie en 3 étapes : mise en situation ; exercice ; en savoir plus.

Nota : Le E-learning est accessible aux malentendants qui peuvent lire le texte intégral des 6 chapitres présenté oralement par la mascotte en cliquant sur le pictogramme « haut-parleur » en bas de chaque page.

Émetteur : La HALDE

Public visé : tous publics

Accès : gratuitement consultable et téléchargeable sur le site internet de la HALDE :

www.halde.fr

« Module E-learning La promotion de l'égalité dans l'entreprise »

Un autre module, destiné aux employeurs et aux recruteurs, est également disponible.

Cette formation passe en revue, à travers un jeu de questions / réponses, les questions du recruteur et donne des conseils pour mener un entretien de recrutement, comme pour gérer les évolutions de carrière.

Émetteur : La HALDE

Public visé : DRH, employeurs publics ou privés

Accès : gratuitement consultable et téléchargeable sur le site internet de la HALDE :

www.halde.fr

Les diagnostics territoriaux stratégiques

Pour agir sur les discriminations, il importe de les connaître : repérer leur fonctionnement au plan local, identifier les lieux sensibles, cerner les structures « ressources » sur ces questions. L'objectif des diagnostics territoriaux stratégiques est de construire et faire partager la connaissance des processus à l'œuvre au plan local et d'accompagner les partenaires locaux sur la construction d'un plan d'actions contre les discriminations. Chaque année depuis 2004, une vingtaine de diagnostics sont soutenus et financés par les directions régionales l'Acisé, dans le cadre d'un cahier des charges national.

Émetteur : L'Acisé

Contact : jocelyne.bac@lacse.fr

Les études et les atlas régionaux

L'Acisé et l'Insee ont publié sur chaque région (métropolitaine et DOM) des atlas permettant la diffusion d'éléments statistiques sur la situation des immigrés et les processus d'intégration et de discriminations.

Un programme d'études nationales et régionales permet chaque année de progresser dans la connaissance en vue d'améliorer l'intervention de l'Agence et de ses partenaires. Différents champs de la discrimination sont abordés parmi lesquels l'emploi, la mobilité résidentielle, la fonction publique ou encore le milieu rural.

Émetteur : L'Acisé

Contact : laurence.mayeur@lacse.fr

Les centres de ressources intégration et politique de la ville et les réseaux professionnels

L'Acisé participe au soutien de structures au plan national et sur les territoires, pour la mise à disposition des acteurs locaux de ressources documentaires et formatives sur la lutte contre les discriminations.

Émetteur : L'Acisé

Contact : association Réci (www.reseau.reci.org), association IDEAL (www.reseauintegration.net), association interréseau DSU (www.irdsu.net)



Former

Les actions de formation des délégations et des écoles du CNFPT

Pour le CNFPT, l'engagement sur la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité, en réponse aux attentes et besoins des collectivités, se traduit notamment par des actions :

- d'informations et de sensibilisations des cadres des collectivités territoriales à la problématique générale des discriminations par l'intermédiaire de colloques ;
- de formation des agents territoriaux. L'information et la sensibilisation des agents publics aux discriminations et à la rénovation de leurs pratiques professionnelles pour assurer dans tous les domaines la promotion d'une égalité réelle.
- de formation spécifique ont également été mises en place. Les cadres ainsi que les responsables RH ont ainsi été formés à la gestion objective des carrières et à la promotion de l'égalité ;
- de formation pour préparer aux concours d'entrée dans la fonction publique territoriale pour les personnes issues de banlieues ou de ZUS.

Émetteur : Le CNFPT

Accès : retrouvez notre offre de formation sur le www.cnfpt.fr

Contact : délégations régionales du CNFPT

La formation des acteurs

Les discriminations sont le résultat de processus complexes et difficiles à cerner. Souvent, les acteurs de terrain les confondent avec d'autres situations qui nécessiteraient, en réalité, des politiques spécifiques (intégration, insertion, lutte contre les exclusions, lutte contre le racisme...). Les directions régionales de l'Acsé sont au service des territoires. Elles peuvent leur proposer d'élaborer avec elles un programme de formation à partir des besoins repérés, de plus en plus avec le CNFPT (accompagnement des signataires d'un contrat urbain de cohésion sociale, d'un groupe de travail de la Copec, d'un club d'entreprises signataires de chartes de la diversité...)

Émetteur : L'Acsé

Contact : jocelyne.bac@lacse.fr



DES OUTILS POUR AGIR

Informer, communiquer

« Brochure Ville, les discriminations nous concernent tous »

Cette brochure d'information décrit de manière concrète, en relatant un « parcours de ville », les situations au sein desquelles des discriminations peuvent apparaître.

« Kit collectivités »

Ce kit réunit la campagne de communication de la HALDE (spots TV et radio, bannières internet, affiches et visuels presse), des articles « clés en main », des panneaux d'exposition, la brochure Ville (op. cit.) et le guide des bonnes pratiques dans les grandes villes (cf ci-dessous). Toute collectivité peut utiliser les panneaux d'exposition lors d'une manifestation, imprimer des affiches ou les guides et les mettre à disposition des usagers, etc.

« Prévention des discriminations, promotion de l'égalité : que répondent les grandes villes et agglomérations à la HALDE »

Cette brochure présente les actions menées par les grandes villes et leurs groupements pour lutter contre les discriminations ou promouvoir l'égalité. Elles ont été recensées à l'occasion d'une enquête effectuée par la HALDE en partenariat avec l'AMGVF.

Les études de l'Observatoire de la fonction publique territoriale

Les bilans sociaux de l'Observatoire de la fonction publique territoriale présentent cinq synthèses thématiques tels que l'emploi des travailleurs handicapés, la formation des agents territoriaux, la place des femmes dans la territoriale, ...

Le site Internet du CNFPT

Une rubrique est consacrée à la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité : définitions, contexte réglementaire, modules de jeu, partenaires du CNFPT et autres acteurs de la prévention des discriminations, l'action du CNFPT et des collectivités, l'offre de formation du CNFPT, les fiches de bonnes pratiques de collectivités territoriales.

« Agir contre les discriminations dans les zones urbaines sensibles »

Ce guide relate l'expérience des plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations mis en œuvre dans le cadre des contrats de ville entre 2001 et 2006. On y trouve des éléments de définition, de méthodologie d'intervention et des fiches d'expériences.

Émetteur : La HALDE

Public visé : tous publics.

Accès : contact@halde.fr, ou gratuitement téléchargeable sur le site www.halde.fr

Émetteur : La HALDE

Public visé : Responsables de communication des collectivités locales.

Accès : Gratuitement téléchargeable sur le site www.halde.fr

Émetteur : La HALDE

Public visé : élus et agents territoriaux.

Accès : gratuitement téléchargeable sur le site Internet de la HALDE www.halde.fr, rubrique publications > guides > guide « Collectivités HALDE »

Émetteur : Le CNFPT

Accès : gratuitement téléchargeable sur le site Internet du CNFPT, rubrique l'Observatoire de la fonction publique territoriale

Émetteur : Le CNFPT

Accès : www.cnfpt.fr

Émetteur : L'Acse

Public visé : tous publics.

Accès : disponible sur demande en version électronique

Contact : catherine.pilon@lacse.fr



DES OUTILS POUR AGIR

« Brochure Agir contre les discriminations, l'engagement des élus et des collectivités locales »

Édité suite au colloque organisé par l'Acisé et l'Association des maires villes et banlieues de France en novembre 2006, ce document contient des préconisations méthodologiques, une boîte à outils et des fiches d'expériences.

Émetteur : L'Acisé

Public visé : tous publics

Accès : téléchargeable sur le site Internet de l'AMVBF

www.ville-et-banlieue.org

rubrique manifestes et colloques



Accompagner

L'accompagnement de projets de collectivités territoriales par les délégations du CNFPT

Interlocuteur privilégié des collectivités locales et prescripteur de formation, le CNFPT accompagne :

- les projets de collectivités sur une stratégie de recrutement diversifié en promouvant la fonction publique territoriale auprès des catégories de population plus particulièrement visées par les discriminations (jeunes des quartiers politique de la ville notamment), en les informant sur les concours et en leur proposant des préparations aux concours adaptées ;
- les projets de collectivités sur un territoire autour d'un plan de lutte contre les discriminations ;
- les projets de collectivités portant sur le changement de pratiques des agents dans leurs relations à leurs agents, comme aux usagers.

Émetteur : Le CNFPT

Contact : www.cnfpt.fr rubrique les délégations régionales et les écoles du CNFPT

L'accompagnement des directions régionales de l'Acsé

Dans chaque région, les directions de l'Acsé accompagnent les territoires dans la mise en œuvre de stratégie de prévention et de lutte contre les discriminations.

Émetteur : L'Acsé

Contact : Direction régionale (coordonnées sur le site de l'Acsé : www.lacse.fr rubrique agence > organisation > direction régionale)

La politique de la ville et les plans territoriaux de prévention et de lutte contre les discriminations

Les orientations gouvernementales pour les contrats urbains de cohésion sociale (cucs) placent la prévention et la lutte contre les discriminations comme une priorité transversale. En 2007, 44 collectivités locales ont formalisé cet engagement dans la mise en place de plans coordonnés de lutte contre les discriminations en matière d'accès à l'emploi. Une dizaine se sont également engagés dans la mise en place de plans territoriaux sur le logement. Ce dispositif fait l'objet d'une animation nationale, d'échanges et de capitalisation des pratiques. Un guide méthodologique a été réalisé et diffusé à partir des acquis de cette expérience.

Émetteur : L'Acsé

Contact : catherine.pilon@lacse.fr

Les accords-cadre

L'Acsé a signé avec des responsables nationaux des conventions et accords-cadre afin de décliner l'enjeu de prévention et de lutte contre les discriminations de façon opérationnelle. Ils concernent les acteurs des collectivités territoriales, du logement, de l'emploi, de l'éducation, des médias, de l'intervention sociale, ...

Ces accords ont vocation à être déclinés ou initiés sur les territoires en mobilisant les partenaires locaux.

Émetteur : L'Acsé



www.lacse.fr

Retrouvez en ligne les actions menées par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité.



www.cnfpt.fr

Retrouvez en ligne une rubrique consacrée à la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité : définitions, contexte réglementaire, modules de jeu, partenaires du CNFPT et autres acteurs de la prévention des discriminations, l'action du CNFPT et des collectivités, l'offre de formation du CNFPT, les fiches de bonnes pratiques de collectivités territoriales.



www.halde.fr

Retrouvez en ligne dans la rubrique « Répertoire des bonnes pratiques », les bonnes pratiques recensées par la HALDE auprès des acteurs publics et privés.